
RPQS : RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2023

NOTE DE SYNTHÈSE



Septembre 2024

SOMMAIRE

1 - INTRODUCTION.....	3
2 - PRESENTATION GENERALE DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	4
2.1 DESCRIPTION DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	4
2.2 LES ACTEURS.....	5
2.3 LES CHIFFRES ASSOCIES AU SERVICE.....	5
2.4 LES TRAVAUX PASSES ET A VENIR	6
3 - ELEMENTS TARIFAIRES & BUDGETAIRES	7
3.1 TARIFICATION EN VIGUEUR AU 1 ^{ER} JANVIER 2023.....	7
3.2 RECETTES	7

1 - INTRODUCTION

Le RPQS est un document produit tous les ans par chaque service d'eau & d'assainissement pour rendre compte aux usagers du prix et de la qualité du service rendu pour l'année écoulée.

C'est un document public (dès lors qu'il a été validé par l'assemblée délibérante de la collectivité) qui répond à une exigence de transparence interne (le service rend compte annuellement à sa collectivité de tutelle et le maire ou le président présente ce rapport à son assemblée délibérante) mais également à une exigence de transparence à l'usager, lequel peut le consulter à tous moments au siège de son service.

Le RPQS a été créé par l'article 73 de la Loi n°95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement (dite « Loi Barnier »). Cet article a été supprimé au profit de l'article L2224-5 du Code général des collectivités territoriales (CGCT). Le Décret n° 95-635 du 6 mai 1995 qui précise le contenu et les modalités de présentation du rapport a été traduit dans les articles D2224-1 à D2224-5 du CGCT. Il a été complété par le Décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 (annexes V et VI des articles D2224-1 à D2224-3 du CGCT) qui introduit les indicateurs de performance des services.



La présente note de synthèse expose les éléments constitutifs du RPQS pour le service d'assainissement collectif de la commune de PELUSSIN pour l'année 2023 selon les thématiques suivantes :

- ↳ Présentation générale du service d'assainissement collectif ;
- ↳ Eléments tarifaires & budgétaires associés au service ;
- ↳ Indicateurs de performance.



2 - PRESENTATION GENERALE DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

2.1 DESCRIPTION DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

La commune de Pélussin est dotée de **3 secteurs d'assainissement collectif** :

1 - Système d'assainissement collectif du Bourg

- 24,1 km de réseaux unitaires et d'eaux usées ;
- 11,1 km de réseaux d'eaux pluviales ;
- 11 déversoirs d'orage dont 1 en entrée de station et 1 sur le réseau autosurveillé ;
- 2 postes de refoulement (Le Pompailler et le Petit Embuant) ;
- 1 station d'épuration implantée au lieu-dit « La Bunacherie »
 - Mise en service en 1988 ;
 - Capacité nominale de 5 420 Equivalent-Habitants ;
 - Filière de traitement de l'eau : boue activée en aération prolongée → dégrillage / dessablage et dégraissage / bassin d'aération / clarificateur / canal de comptage des eaux traitées avant rejet au milieu naturel
 - Milieu naturel récepteur : ruisseau de la Valencize
 - Filière de traitement des boues : déshydratation par centrifugeuse / chaulage / stockage et valorisation agricole (plan d'épandage régi par l'arrêté préfectoral n°18873)
 - Particularité : la file boue accueille et traite également les boues produites par la station d'épuration de la fromagerie Guilloteau

2 - Système d'assainissement du hameau de la Chaize

- 2,1 km de réseaux unitaires et d'eaux usées ;
- 0,3 km de réseaux d'eaux pluviales ;
- 1 station d'épuration
 - Mise en service en 1996 ;
 - Capacité nominale de 140 Equivalent-Habitants ;
 - Filière de traitement : lagunage naturel à 2 bassins ;
 - Gestion des boues : curage à prévoir en moyenne tous les 10 ans avec plan d'épandage spécifique
- Milieu naturel récepteur : ruisseau des Collonges Mornieux

3 - Système d'assainissement du hameau de la Vialle

- 0,47 km de réseaux unitaires ;
- 1 station d'épuration
 - Mise en service en 1998 ;
 - Capacité nominale de 60 Equivalent-Habitants ;
 - Filière de traitement : filtre à sable ;
 - Gestion des boues : curage à prévoir en moyenne tous les 10 ans avec plan d'épandage spécifique
- Milieu naturel récepteur : ruisseau du Régrillon

Le patrimoine de la commune de PELUSSIN en matière d'assainissement collectif en 2022 :

- ↳ 28,34 kilomètres de réseaux d'assainissement
- ↳ 11 déversoirs d'orage / 2 postes de refoulement
- ↳ Trois stations d'épuration

2.2 LES ACTEURS

- ↳ **La commune de PELUSSIN** : exploitant en régie des réseaux d'assainissement et des stations d'épuration ;
- ↳ **La MAGE** (Département de la Loire) : assistant technique de la collectivité pour l'exploitation des stations d'épuration et l'autosurveillance réglementaire ;
- ↳ **SUEZ Organique** : gestion du suivi agronomique et de l'épandage des boues de la station d'épuration principale de la Bunacherie ;
- ↳ **SAUR France** : en charge de la facturation du service assainissement.

2.3 LES CHIFFRES ASSOCIES AU SERVICE

Sur l'année 2023, le service d'assainissement collectif se caractérise par les **chiffres généraux** ci-dessous :

- Nombre d'abonnés en assainissement collectif : 1486
- Nombre de branchements d'assainissement en service : 1413 (Nota : un abonné peut disposer de plusieurs branchements) ;
- Nombre d'habitants desservis par l'assainissement collectif : 3566 habitants (suivant un ratio de 2,4 hab. / abonné)
- Volume assujetti au service d'assainissement collectif : 107 395m³ (148 000 m³ en 2021, soit une baisse de 44,66 %)
- Volume assujetti par abonné et par jour : 198 litres/jour/abonné.
- Volume assujetti par habitant et par jour : 82 litres/jour/habitant.

Données d'autosurveillance – STEP de La Bunacherie

- Volume annuel traité par la STEP : 271 839 m³, soit 2,53 fois plus que le volume facturé aux abonnés ;
- Nombre de déversements annuels en entrée STEP : 68
- Volume déversé en entrée de STEP : 2091 m³, soit 0.77 % du volume global (à noter que le débitmètre est tombé en panne le 13/07 et aucune donnée n'a pu être récupérée avant le 15/12/23) .
- Charges polluantes mesurées en entrée de STEP :
 - DBO₅ : 74,8 kg/jour
 - DCO : 279 kg/jour
 - MES : 111 kg/jour
 - NTK : 32,8 kg/jour
 - Pt : 2,96 kg/jour
- Rendements épuratoires :
 - DBO₅ : 93 % d'abattement et concentration en sortie de 3,34 mg/l (conforme aux exigences réglementaires)
 - DCO : 90 % d'abattement et concentration en sortie de 31,8 mg/l (conforme aux exigences réglementaires)
 - MES : 95 % d'abattement et concentration en sortie de 6,27 mg/l (conforme aux exigences réglementaires)
 - NTK : 96 % d'abattement et concentration en sortie de 2,02 mg/l (pas d'exigence réglementaire fixée)
 - Pt : 41 % d'abattement et concentration en sortie de 2,7 mg/l (pas d'exigence réglementaire fixée)

Production & évacuation annuelle de boues

- Boues produites par la filière de traitement des eaux : 41,5 Tonnes de matière sèche (MS)
- Boues apportées par la station de la fromagerie : 51,9 Tonnes de matière sèche (MS)
- Boues évacuées et valorisées en agriculture : 293 Tonnes de matière sèche (MS)
- Siccité moyenne : 27,63 % de MS (12 analyses) cette valeur est plus élevée grâce à un meilleur ;

Les chiffres clés de l'assainissement pour la commune de PELUSSIN en 2023 :

- ⇒ 1486 abonnés / 3566 habitants desservis
- ⇒ 107 395 m³/an facturés
- ⇒ 271 839 m³/an traités par la STEP de la Bunacherie
- ⇒ ≈ 2557 Equivalent-Habitants de charges polluantes reçues par la STEP de la Bunacherie
- ⇒ 68 déversements par an en entrée de STEP
- ⇒ Rendements et performances épuratoires conformes aux exigences réglementaires

2.4 LES TRAVAUX PASSES ET A VENIR

La commune de PELUSSIN a réalisé en 2015 une étude diagnostique de ses ouvrages d'assainissement collectif aboutissant à un schéma directeur début 2016 (programme d'actions visant à l'amélioration générale des ouvrages).

A partir des conclusions de cette étude, la commune de Pélussin a réalisé les travaux suivants :

Année	Localisation et nature des travaux	Objectif visé
2017	Mise en séparatif des réseaux Secteur La Croisette Mise en séparatif des réseaux Rue du Planil Reprise du réseau d'assainissement secteur rue des Peupliers Reprise du réseau d'assainissement secteur La Nérantie	Réduction de 184,5 m³/j d'eaux claires parasites permanentes
2018 / 2019	Rénovation des réseaux d'eaux usées Secteurs La Mourette & les Gouttets Restructuration des réseaux d'eaux usées & pluviales rue des Peupliers Mise en séparatif des réseaux rue du Jardin Public et rue du Dr Soubeyrand Mise en séparatif des réseaux rue des Hortensias Création d'un réseau séparatif pour l'OAP Les Croix Déconnexion des eaux usées de la fromagerie du Pilat	Réduction de 38 m³/j d'eaux claires parasites permanentes et déconnexion de 2 ha de surfaces imperméabilisées
2021	Mise en séparatif de réseau : Création d'un réseau d'eaux usées et conversion du réseau existant pour l'évacuation des eaux pluviales sur la rue Professeur Voron Réhabilitation de réseaux rue de la Valencize	Surface imperméable supprimée 8100 m² Elimination des eaux claires parasites : 45m³/j
2022	Une extension du réseau a été réalisée en mars 2022 au niveau de la rue des Alpes, au-dessus du rond-point sur environ 200 ml. Cette extension permet de collecter les eaux usées du nouveau lotissement du Clos de la Tour.	
2023-2024	<u>STEP de la Bunacherie</u> : mise en place d'une déphosphatation par voie physicochimique + ouverture de l'aire de stockage des boues pour faciliter le chargement des boues ; automatisation de l'aération <u>Filtre à sable de La Vialle</u> : changement de la fosse toutes eaux, mise en place d'un dégrilleur Lagunage de la Chaize : installation d'un piège à lentilles, amélioration du dégrilleur.	

⇒ 1Travaux à venir : mise en séparatif de la rue Antoine EYRAUD

3 - ELEMENTS TARIFAIRES & BUDGETAIRES

3.1 TARIFICATION EN VIGUEUR AU 1^{ER} JANVIER 2023

La tarification en vigueur pour les abonnés domestiques sur l'exercice 2023 est :

- **Part fixe : 52 € HT** (49 €. HT en 2022)
- **Par variable basée sur la consommation d'eau : 1,02 € HT / m3** (0.92 €. HT en 2022)

Pour les « gros consommateurs » (volume annuel supérieur à 6 000 m3), les tarifs applicables sont les suivants :

Fourchette de consommation	Part fixe (HT)	Part variable (HT)
Entre 6 000 et 12 000 m3 / an	1937,95 €	0,82 €
Entre 12 000 et 24 000 m3 / an	3117,09 €	0,82 €
Entre 24 000 et 50 000 m3 / an	4465,46 €	0,82 €
Supérieur à 50 000 m3/an	5640,24 €	0,82 €

Pour une facture type de 120 m3 :

- la facturation revenant à la collectivité est de 34.8 €. HT
- la facturation totale à l'abonné (y compris redevance de l'Agence de l'Eau) est de **54 €**. HT

3.2 RECETTES

Le montant des recettes pour l'exercice 2023 s'élève à 279 508,35 € TTC (382 169,12 € en 2022) et se décompose comme suit :

- Recettes du service assainissement auprès des abonnés (facturées par la SAUR) : 180 282.60 € TTC
 - Aide à la performance épuratoire versée par l'Agence de l'Eau RMC : 7 273.46 € TTC
- NB : Cette aide ne sera plus versée dans le cadre du 12^{ème} Programme de l'Agence de l'eau**
- Recettes induites par le traitement et l'épandage des boues de la fromagerie du Pilat 65 552.29 € TTC
 - Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif 26 400.00 € TTC